

A la Municipalité de Lausanne

Interpellation : service du logement et des gérances ou une manière très particulière d'harmoniser des loyers

Développement :

Le 20 juin dernier, les locataires des places de parc extérieures à la place du Vallon 4 à Lausanne ont reçu une lettre du service du logement et des gérances, lequel a décidé soudainement d'harmoniser les loyers en les adaptants aux loyers du quartier et de leur situation.

Selon ledit service et le courrier envoyé, le résultat de cette harmonisation s'est traduite par une augmentation de 40% du prix de location, TVA comprise, pour la plupart des locataires.

Lorsque l'on sait que la majorité des places de parc sont louées par des employés de la ville ou du canton travaillant à l'Hôtel de police ou au Ministère public, il est juste inadmissible d'augmenter d'une telle ampleur des loyers en prétendant les harmoniser au marché.

En effet, comment expliquer que du personnel du corps de police bénéficie de places de stationnement facturées 40 CHF par mois et le personnel des AMV, des places situées à seulement quelques mètres de leur lieu de travail, pour la même somme.

Questions à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle été mise au courant de cette augmentation ? Si oui, cette mesure fait-elle partie de la démarche participative proposée aux employés de la Ville pour trouver des solutions d'économies ou de recherches de recettes ?
2. Comment la Municipalité compte-t-elle réagir si des locataires devaient consigner des loyers ?
3. La Municipalité compte-t-elle trouver une solution afin de proposer à ses employés des places de parc à des loyers abordables, selon leur besoin ?
4. Que compte faire la Municipalité pour les employés habitant Lausanne et ses zones foraines qui ne peuvent pas se rendre à leur travail en utilisant les transports publics ?

Lausanne, le 11 septembre 2012



Philippe Ducommun
Conseiller communal